

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01192

Numéro SIREN : 478 148 331

Nom ou dénomination : JMF PARTENARIAT

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001875

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Durée ex. en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise : 67 ALL DE PROVENCE SAINT CHARLES INTERNATIONNAL BP 85006		Durée de l'ex. précédent* 12							
Numéro SIRET* 47814833100042		66030 PERPIGNAN CEDEX							
Néant <input type="checkbox"/>		Ex. précédent (N-1) clos le :							
		Exercice N, clos le : 30/09/2021		30/09/2020					
		Brut 1		Amort., provis° 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
I	Frais d'établissement *	AB		AC					
A N	Frais de développement*	CX		CQ					
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 311	AG	1 785		12 526		
T	Fonds commercial (1)	AH		AI					
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
I C	Constructions	AP		AQ					
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	77 364	AS	73 225		4 139		6 724
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	245 979	AU	156 049		89 930		27 296
P	Immobilisations en cours	AV		AW					
B	Avances et acomptes	AX		AY					
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT					
L F	Autres participations	CU		CV					
I I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC					
S N	Autres titres immobilisés	BD		BE					
E	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	21 789	BI			21 789		22 489
TOTAL (II)		BJ	359 442	BK	231 058		128 384		56 508
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	99 506	BM			99 506		78 402
C T	En cours de production de biens	BN		BO					
T	En cours de production de services	BP		BQ					
C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
C K	Marchandises	BT	116 611	BU			116 611		90 777
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW					
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 331 143	BY	70 000		2 261 143		1 872 261
C R	Autres créances (3)	BZ	115 168	CA			115 168		25 304
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
L D	VMP(dt act° propres) :	CD		CE					
I	Disponibilités	CF	123 472	CG			123 472		327 440
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 020	CI			14 020		13 486
TOTAL (III)		CJ	2 799 919	CK	70 000		2 729 919		2 407 669
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM							
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	3 159 362	1A	301 058		2 858 304		2 464 177
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP	21 789	(3) Part à + d'un an	CR		
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :		Stocks :		Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)	DA	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	522 126	422 928
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 118	170 626
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	617 745	621 054
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 247 871	879 477
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	23 256	8 256
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	866 912	862 103
	Dettes fiscales et sociales	DY	102 519	86 202
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		7 084	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 240 559	1 843 123
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 858 304	2 464 177
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 175 472	1 794 902	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	1 138 697	791 660	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT						Néant		*		
		Exercice N						Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total				
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	14 178 755	FB	3 027 608	FC	17 206 364	17 580 782		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF				
	- services*	FG	199 446	FH		FI	199 446	137 539		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 378 201	FK	3 027 608	FL	17 405 810	17 718 321		
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	71 008	7 234	
	Autres produits (1) (11)						FQ	5 077	11 643	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17 481 894	17 737 198	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	15 343 202	15 616 346	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-46 938	-11 671	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*						FU	12 260	4 291	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	970 288	787 559	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	46 712	42 325	
	Salaires et traitements*						FY	776 271	699 339	
	Charges sociales (10)						FZ	249 758	203 047	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*						GA	19 289	13 914	
	Dotations d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB		130 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC				
Autres charges (12)						GD				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	7 265	8 577		
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	17 378 106	17 493 727		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	103 789	243 471	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)						GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL			
	Différences positives de change						GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	365		
Total des produits financiers (V)						GO				
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP	365		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ			
	Différences négatives de change						GR	4 614	8 609	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	84	2	
Total des charges financières (VI)						GT				
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	4 698	8 611		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	-4 333	-8 611		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	99 456	234 860		

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant			
		Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 741	6 204	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 741	6 204	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 020	2 983	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 020	2 983	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	3 721	3 221	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	35 059	67 455	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 488 000	17 743 402	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 419 882	17 572 776	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	68 118	170 626	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY			
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	57 054	23 397	
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au 8))	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transfert de charges	A1	11 008	7 234	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9					
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7					
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détails des produits et charges exceptionnels			Exercice N		
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Charges except.	Produits except.	
Pénalités sur marché				525	
Charges sur exercice antérieur				1 495	
Produits sur exercice antérieur					5 741
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT						Néant			
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF	14 311
C	Terrains			KG		KH		KI	
		Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KK		KL
- Sur sol d'autrui	Dont Composant		M1		KN		KO		
R	Installations générales, agencements et aménagements des			KP		KQ		KR	
		Dont Composant	M2		KT		KU		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	77 364	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal. générales, agencements, aménagements div*		KV	67 520	KW		KX	68 343
		- Matériel de transport*		KY	5 696	KZ		LA	
E	Immobilisations corporelles en cours	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	95 208	LC		LD	9 211
		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG	
L	Avances et acomptes			LH		LI		LJ	
E				LK		LL		LM	
S		TOTAL III		LN	245 789	LO		LP	77 554
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
I	Autres participations			8U		8V		8W	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T	22 489	1U		1V	
		TOTAL IV		LQ	22 489	LR		LS	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	268 277	OH		OJ	91 865
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4	
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	14 311	1X	
C	Terrains			LX		LY		LZ	
		Constructions	- Sur sol propre	MA		MB		MC	
- Sur sol d'autrui	MD			ME		MF			
R	Installations générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI	
		Dont Composant	M2		MJ		MK	77 364	ML
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MM		MN	135 863	MO	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MP		MQ	5 696	MR	
		- Matériel de transport		MS		MT	104 420	MU	
E	Immobilisations corporelles en cours	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV		MW		MX	
		- Emballages récupérables et div		MZ		NA		NB	
L	Avances et acomptes	MY		ND		NE		NF	
S		TOTAL III		NG		NH	323 343	NI	
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W	
I	Autres participations			0X		0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières			2E	700	2F	21 789	2G	
		TOTAL IV		NJ	700	NK	21 789	2H	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K	700	0L	359 442	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/09/2021	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT				Néant 		
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	<input style="width: 100%;" type="text"/>					
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	- <input style="width: 100%;" type="text"/>					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	= <input style="width: 100%;" type="text"/>					
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE		PF	1 785	PG		PH	1 785
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	70 641	QA	2 584	QB		QC	73 225
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers	QD	60 032	QE	4 530	QF		QG	64 562
immob. - Matériel de transport	QH	5 696	QI		QJ		QK	5 696
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	75 401	QM	10 390	QN		QO	85 791
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	211 769	QV	17 504	QW		QX	229 274
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	211 769	OP	19 289	OQ		OR	231 058
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. géol., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. géol., agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler				Z9		Z8		
Primes de remboursemt des obligations				SP		SR		

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant							
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T	130 000	6U		6V	60 000	6W	70 000
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	130 000	TY		TZ	60 000	UA	70 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	130 000	UB		UC	60 000	UD	70 000
	- d'exploitation			UE		UF	60 000		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :		SARL JMF PARTENARIAT			Néant		*
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
immo-	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
bilisé	Autres immobilisations financières	UT	21 789	UV	21 789	UW	
De	Clients douteux ou litigieux	VA	146 225		146 225		
l'actif	Autres créances clients	UX	2 184 917		2 184 917		
circulant	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="checkbox"/> UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 617		3 617		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM	17 482		17 482	
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 807		42 807	
	collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
	publiques	Divers	VP				
		Groupes et associés (2)	VC				
		Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	51 261		51 261	
		Charges constatées d'avance	VS	14 020		14 020	0
	TOTAUX	VT	2 482 119	VU	2 482 119	VV	0
RE NV	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	1 138 697		1 138 697		
	à 1 maximum à l'origine	VH	109 175		44 088	65 086	
	à + de 1 an à l'origine						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	866 912		866 912		
	Personnel et comptes rattachés	8C	42 050		42 050		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	49 411		49 411		
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E				
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 656		4 656	
	Collectivités	Obligations cautionnées	VX				
	publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 402		6 402	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupes et associés (2)	VI	23 256		23 256		
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de tir	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	2 240 559	VZ	2 175 472	65 086	
RE NV	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	60 000	* Des explications concernant cette rubrique sont			
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	38 471	données dans la notice 2032			
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis AI 1 du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis AI. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI	ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	170 626
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	170 626
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	99 198
	Dividendes	ZE	71 428
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	170 626
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	283 464
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 39 779	XQ	305 610
	- achats et charges externes	YU	61 958
	- Personnel extérieur de l'entreprise	YU	28 091
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	22 699
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	29 560
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) ES	ST	296 557
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	970 288
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	19 725
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	26 987
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	46 712
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	813 660
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 230 913
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)*	OB	664 754
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP	
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH	
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	PV à 15%	JK
		PV à 19%	JM
	Groupe : résultat d'ens. JD	PV à 15%	JN
		PV à 19%	JP
		PV à 0% (1 Imputation)	JL
		PV à 0% (1 Imputation)	JC
		PV à 0% (1 Imputation)	JO
		PV à 0% (1 Imputation)	JF
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH	
		N°SIRET de la société mère	JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT					Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amort.pratiq. en franchise d'impôts (4)	Autres amorts.* (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées			Plus-values taxables à	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant					
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme N-1							
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2							
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme N-1							
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2							
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3							
N-4							
N-5							
N-6							
N-7							
N-8							
N-9							
N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2021

Désignation de l'entreprise :		SARL JMF PARTENARIAT				Néant	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT		Néant
Exercice ouvert le : 01/10/2020	et clos le : 30/09/2021	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	17,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	17 405 810
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	17 405 810
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5 077
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	46 938
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	11 008
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	63 023
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	15 406 413
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	572 440
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	39 779
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 265
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	16 025 896
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 1 442 936
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	1 442 936
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	Du	Au
Date de cessation	HR	

Exercice ouvert le : 01/10/2020		Régime "simplifié d'imposition" <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 30/09/2021		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL JMF PARTENARIAT 67 ALL DE PROVENCE SAINT CHARLES INTERNATIONNAL BP 85006 66030 PERPIGNAN CEDEX					
N° Siret		47814833100042			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			Si vous avez changé d'activité, cochez la		
COMMERCE DE GROS DE FRUITS ET L			case <input type="checkbox"/>		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		125 209			
		Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au		taux de 10%			
2 Plus-values					
PVL T Imposables au taux de 15% <input type="checkbox"/>					
PVL T imposables					
à 19 % <input type="checkbox"/>		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposable	
à 19 % <input type="checkbox"/>		à 19 % <input type="checkbox"/>		à 0% <input type="checkbox"/>	
(art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>				Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 <input type="checkbox"/>					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="checkbox"/>					
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>			Nom, adresse du prestataire :		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/>		FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 0561514585		54 T AV JACQUES DOUZANS			
		31600 MURET			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>		Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :		<i>Certifié conforme</i>			
n° agrément		le 22/12/2021			
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	
		A PERPIGNAN CEDEX		Nom du déclarant M DUMONT Jean-Marie	
		Qualité du déclarant : Gérant			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SARL JMF PARTENARIAT																													
et date de clôture de l'exercice: 30/09/2021																													
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																													
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																												
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																												
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																												
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																												
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																												
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																												
	(g)																												
	(h)																												
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																												
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																												
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																												
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:10%;">SARL</td> <td colspan="7">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td rowspan="2">année du versement (3)</td> <td colspan="6" style="text-align:center;">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</td> <td colspan="2" style="text-align:center;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align:center;">Ind. forfaitaires (5)</td> <td style="text-align:center;">Remboursements (6)</td> <td style="text-align:center;">Ind. forfaitaires (7)</td> <td style="text-align:center;">Remboursements (8)</td> <td></td> </tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées						Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																												
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées																											
		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																								
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																							
M DUMONT Jean-Marie Gérant 18 Rue Monique Serf 66330 Cabestany	640 2021 72 000																												
MME DUMONT Sylvie Associée 18 Rue Monique Serf 66330 Cabestany	160 2021 36 921																												
J DIVERS																													
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																													
Adresses des autres établissements																													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																													
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																									
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice																									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLt réalisée au cours de l'exercice																									
				MVLt restant à reporter																									

SARL JMF PARTENARIAT

67/68 Allée de Provence Marché Saint-Charles BP 85006
66030 PERPIGNAN CEDEX
RCS 478 148 331 00042

ANNEXE BILAN CLOS LE 30.09.21

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2021 dont le total est de 2 858 304 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total s'élève à 17 488 000 Euros et dégageant un bénéfice net de 68 118 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 01/10/20 au 30/09/21.

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été établis le 22 Décembre 2021 par la Gérance.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de la continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens ou à leur coût de production.
Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation libre ou légale.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens suivant le mode et le taux suivant :

- Installations techniques mat et outillage industriel = linéaire 10 à 25%
- Matériel de transport = linéaire 10 à 25%
- Matériel de bureau et informatique = linéaire 12,5 à 100%

Stocks et travaux en cours : les matières sont évaluées suivant la méthode " first in first out ".
La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Faits caractéristiques de l'exercice : Néant

Le Capital social de 25 000 Euros est constitué de 800 parts de 31.25 Euros chacune.



SARL JMF PARTENARIAT

SARL au Capital de 25 000 Euros
Siège social: 67/68 Allée de Provence Marché Saint-Charles BP 85006
66030 PERPIGNAN CEDEX
RCS : 478 148 331 00042

RAPPORT DE LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020/2021

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de l'exercice clos le 30 Septembre 2021, selon les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les comptes de résultat et le bilan du dit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport, le bilan, les comptes de résultat, l'annexe, l'ordre du jour de l'Assemblée, et enfin, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Après constitution des amortissements selon le taux fiscalement admissible, les comptes de résultat et le bilan font apparaître pour l'exercice social allant du 1er Octobre 2018 au 30 Septembre 2021, un bénéfice net d'impôt de **68 118 €**, au sujet duquel nous vous ferons ci-après une proposition d'affectation conforme aux dispositions de nos statuts.

-1- Compte-rendu sur la gestion et l'activité de la société durant l'exercice 2020/2021

-Le Chiffre d'affaires de notre dix septième exercice a légèrement baissé par rapport à l'année record 2020 : 17 405 810 € en 2021 pour 17 718 321 € en 2020 (-1.67%) ce qui reste une bonne année.

Mais ce CA n'a pu être préservé que par une progression des services d'entreposage (199 000 € pour 137 000 € l'exercice précédent), ainsi qu'une régression de notre taux de marge : 9.38% du CA en 2021 pour 9.94% en 2020 mais 9.23% en 2019.

-Notre marge commerciale (courtages et frais de port déduits) est passée de 1 529 279 € en 2019 et 1 748 394 € en 2020 à 1 614 373 **€,(soit 134 000 € de moins en valeur absolu.)**

-Nos frais généraux ont progressé de 115 000 € environ.(200 000 € en deux ans) Leasings (+ 31 000 €), locations immobilières (+33 000 € notamment dépôt numéro 2 venant compenser les 62 000 € de plus de prestations d'entreposage), entretien matériel (+7 000 €), déplacements (+ 4 000 €), assurances crédit(+9 000 €), personnel intérimaire(+ 34 000 €), salons et publicité(+ 5 000 €), mais 7 000 € de moins d'honoraires et 5 000 € de moins de téléphonie.

Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers.

En réalité, 48 000 € de progression des frais généraux structurels (115 000 – 34 000 – 33 000).

-Notre masse salariale chargée, est passée de 930 000 € (53% de la marge) à 1 088 000 € (67% de notre marge) ce qui signifie une baisse significative de notre productivité commerciale (environ 148 000 €)

-Ce qui a eu pour conséquence sur notre Résultat d'exploitation qui passe de 374 000 € avant provision à 44 000 € seulement en 2021.

En résumé, 48 000 € de frais généraux en sus, 134 000 € de baisse de marge globale et 148 000 € de frais de personnel en sus.

-Notre crédit client au 30 septembre 2020 était de 39 jours. Il passe à 45 jours au 30.09.2021.(+369 000 € en valeur absolue, 590 000 € en deux ans). **C'est un poste qu'il nous faut absolument surveiller.**

Celui Fournisseur était de 17 jours au 30.09.2020. Il passe à 19 jours au 30.09.2021, (+5000 € en valeur absolue).

Le remboursement du capital de nos emprunts fut de 39 000 € en un an, un autofinancement de nos immobilisations de 32 000 €.

L'excédent des masses Clients/Fournisseurs/Trésorerie étaient de +259 000 € au 30.09.2019, il est passé à 546 000 € au 30.09.2020. (+ 287 000 €) et à 380 000 € au 30/09/2021. (-166 000 €)

-2- Proposition d'affectation de résultat :

- Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 118 € en Réserves Facultatives pour la totalité.

- 3 - Rémunération du Gérant :

- Nous vous proposons d'entériner la rémunération de la Gérance au titre de l'exercice 2020/21 à hauteur de 72000 € et de la porter à 84 000 € au titre de l'exercice 2021/22.

-4- Résolutions proposées :

Les résolutions que nous soumettons à votre approbation découlent du présent rapport.

-5- Personnes détenant une participation significative dans le capital social :

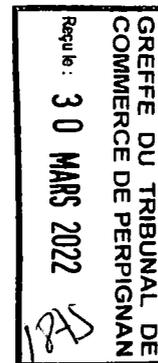
Plus de 20% du Capital	Jean-Marie DUMONT	80%
------------------------	-------------------	-----

Tel est notre rapport. Le Gérant.



SARL JMF PARTENARIAT

SARL au capital de 25 000 Euros
Siège social : 67/68 Allée de Provence Marché Saint-Charles BP 85006
66030 PERPIGNAN CEDEX
RCS PERPIGNAN : B 478 148 331 00042



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 5 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux,
Le Cinq Février,
A Dix Sept heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUMONT associé Gérant.

Sont présents,

- Monsieur Jean-Marie DUMONT, propriétaire de 640 parts sociales , ci 640
- Madame DUMONT Sylvie, propriétaire de 160 parts sociales , ci 160

La totalité des parts sociales étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en Assemblée Générale.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021,
- Constatation de l'affectation des résultats du dit exercice social,
- Rémunération de la Gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée, le rapport de gestion, les comptes annuels de l'exercice écoulé, le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Le Président donne ensuite lecture du rapport. Cette lecture terminée, elle déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vue sur la marche de l'entreprise et sur les perspectives d'avenir, plus personne ne souhaitant prendre la parole, les résolutions sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels et les opérations traduites dans les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021, et donne quitus à la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur l'affectation du bénéfice net de l'exercice social 2020/2021 s'élève à la somme de 68 118 Euros en Réserves Facultatives pour sa totalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve et entérine l'attribution de la rémunération nette de la Gérance, à hauteur de 72 000 €, et décide de la porter à 84 000 € au titre de l'exercice 2021/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lu et signé par les associés.

Jean-Marie DUMONT

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-Marie DUMONT.

Sylvie DUMONT

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Sylvie DUMONT.